

## LA SEMAINE DE LA DOCTRINE LA VIE DES IDÉES

## EN LIGNE

**La Lettre de la chambre commerciale n° 2**, une sélection des arrêts rendus par la chambre commerciale de la Cour de cassation (janv. 2021) : Cour de cassation : [www.courdecassation.fr/](http://www.courdecassation.fr/).

## OUVRAGES

**La procédure prud'homale**, par



Jérémy Vidal, avocat au barreau de Toulon, chargé d'enseignement à la faculté de droit de l'université de Toulon : LexisNexis, coll. Actualité, 2<sup>ème</sup> éd., 25 févr. 2021, 180 p., 29 €.

**Guide du contentieux du droit des étrangers 2021/2022**,



par Denis Seguin, avocat au barreau d'Angers et docteur en droit : LexisNexis, coll. Guides, 4<sup>ème</sup> éd., 25 févr. 2021, 338 p., 50 €.

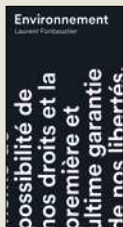
**Guide du divorce 21/22**, par



J. Boisard-Petrissans, M. Boulouar Azzemou, M. Bouziane, Ch. Butruille-Cardew, J. Combret, A. Devers, O. Flipo, E. Garrot, V. Jabot, R. Jelassi, H. Lakhssassi, Ch. Laporte, C. Latil, G. Launoy,

V. Legrand, D. Montoux, E. D'onorio Di Meo, B. Panet, A. Sannier et S. Thouret : LexisNexis, coll. : Guide, 2<sup>ème</sup> éd., 25 févr. 2021, 544 p., 63 €.

**Environnement** - par Laurent Fonbaustier, professeur de droit public à l'Université Paris-Saclay : Éd. Anamosa, coll.



Le mot est faible, 21 janv. 2021, 104 p., 9 €.

**Chers confrères, dessins satiriques sur le monde de la justice** - par



Léna Bojko, avocate au Barreau de Paris, Préface de Christian Saint-Palais, avocat au Barreau de Paris - : éd. Kiwi, nov. 2020 - site <https://www.ledinerdelacigogne.com/>

 En ligne

167

## Une plateforme comparatiste pour interroger les institutions de droit civil

Par Gustavo Cerqueira, agrégé des facultés de droit, professeur à l'université de Nîmes



SOCIÉTÉ  
DE LÉGISLATION  
COMPARÉE

La Section méthodologie comparée du droit civil de la Société de législation comparée (Paris, France) a mis en ligne une plateforme ([www.droitcivil-legiscompare.fr](http://www.droitcivil-legiscompare.fr))

permettant à ses membres et à des personnalités invitées d'échanger sur plusieurs thèmes. Il s'agit d'une démarche collaborative permettant à cette communauté internationale de partager, sur les thématiques choisies, des textes juridiques de référence, leurs commentaires de ces textes, ainsi que des contributions libres. Ces échanges en ligne seront suivis de rencontres, notamment à Paris. Elles permettront d'approfondir les discussions et de formuler des propositions concrètes sur les sujets étudiés. Les résultats de ces recherches seront accueillis dans la nouvelle collection de la SLC « Institutions civiles ».

Pour inaugurer cette plateforme, la Section lance deux projets d'étude.

Le premier porte sur le thème de l'enfant conçu (*infans conceptus*). Prenant acte de la reconnaissance par les différents droits positifs de cette figure juridique si particulière (en application notamment du fameux principe romain *infans conceptus pro nato habetur...*, cf. Paul, D. 1.5.7), la Section se propose de dresser un bilan comparatif, idéalement à l'échelle mondiale, autour de 3 questions principales concernant le conçu : 1° sa « personnalité juridique » (qui solutionne néanmoins une anomalie d'ordre systématique le concernant) ; 2° ses droits patrimoniaux (aujourd'hui en plein développement) ; 3° ses droits extra-patrimoniaux, c'est-à-dire personnels. Laurent Hecketsweiler, université de Montpellier ([lhecketsweiler@hotmail.com](mailto:lhecketsweiler@hotmail.com)) et Maria Teresa Capozza, université de Rome LUMSA ([mariateresa.capozza@gmail.com](mailto:mariateresa.capozza@gmail.com)) coordonnent ce premier groupe de travail.

Suivant la même méthodologie de travail, un second axe de recherche est consacré à l'acte juridique. Sont ici explorés les ressorts de la théorie moderne de l'acte juridique unilatéral afin d'appréhender cette notion dans tous ses aspects. Il est notamment question de tester l'hypothèse de l'exclusivité de l'acte unilatéral : car si l'acte juridique unilatéral est l'acte élémentaire, alors tout autre acte juridique (que l'acte unilatéral) est nécessairement une combinaison d'actes unilatéraux. Une problématique qui permet de repenser tant l'acte collectif (comme mode de fonctionnement de la personne morale) que, plus généralement, la question du droit entendu comme rapport, comme lien, entre personnes. Gustavo Cerqueira, université de Nîmes ([cerqueira@yahoo.fr](mailto:cerqueira@yahoo.fr)) et Marc Mignot, université de Strasbourg ([mignot7m@free.fr](mailto:mignot7m@free.fr)) conduisent les travaux sur ce second thème.

La Section méthodologie comparée du droit civil et la collection « Institutions civiles » sont dirigées par le professeur Gustavo Cerqueira. Le secrétariat de la Section est assuré par Gordon Choisel, doctorant à l'université Paris II.